



**Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués  
du 10 mai 2012  
à l'Auberge de la Croix-Branche - Granges-Veveyse**

Présents : - Membres délégués pour le Réseau Santé de la Veveyse  
- Membres du Conseil de gestion, du Comité et responsables du Réseau Santé de la Veveyse,

Excusés : - Mme J. Bourqui, Directrice,  
Attalens : Mme L. Lapierre, MM A. Blunschli et M. Savoy  
Châtel-St-Denis : Mme A. Genoud, MM T. Bavaud et F. Pilloud  
Granges : Mme C. Houriet  
La Verrerie : M. T. Vial  
Le Flon : M. J.-P. Marmier,

Présence de la Presse : Mme Kubicek du Messenger  
Mme Lara Gross de la Gruyère  
Mme Tamara Bongard de la Liberté

Début : 20h10

Fin : 21h00

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de l'Assemblée par le Président de l'Assemblée, M. le Préfet
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du PV de l'Assemblée du 3 novembre 2011
4. Présentation des comptes RSV
5. Présentation des comptes ASDV
6. Présentation des comptes ASF
7. Présentation du bilan consolidé RSV
8. Rapport de la fiduciaire Hervest, vérificatrice des comptes du RSV
9. Approbation des comptes du RSV
10. Adoption des nouveaux statuts
11. Divers

M. le Préfet Michel Chevalley souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et remercie la Commune de Granges-Veveyse pour son accueil.

Au nom de la Commune de Granges-Veveyse, Mme Zimmermann nous souhaite la cordiale bienvenue et informe que le verre de l'amitié sera offert au terme de l'Assemblée.

### **1. Ouverture de l'Assemblée par le Président M. Le Préfet**

Aucune remarque n'étant faite quant à la convocation et à l'ordre du jour, le Président déclare l'Assemblée apte à délibérer. Toutes les communes sont représentées ; 32 bulletins de vote ont été distribués, ce qui fixe à 17 voix la majorité absolue en cas de votation.

L'Assemblée sera enregistrée, avec l'accord des délégués.

### **2. Désignation des scrutateurs**

M. Roland Besse et M. Pierre Vial sont nommés scrutateurs.

### **3. Approbation du PV de l'assemblée du 3 novembre 2011**

Le PV est approuvé par l'Assemblée, à l'unanimité. Le président remercie son auteur, Mme Villard.

### **4. Présentation des comptes RSV et 5. Présentation des comptes ASDV**

En l'absence de Mme Jacqueline Bourqui, Directrice, Mme Dumas présente les comptes 2011 du Réseau Santé de la Veveyse ainsi que de l'Aide et les Soins à Domicile.

Mme Dumas nous présente différents diagrammes :

- Répartition des prestations, comparaison 2010/2011 ASD

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
0-4 ans :	73	31
5-19 ans :	175	49
20-64 ans :	10'448	11'535
65-79 ans :	11'284	10'315
80 ans et + :	16'588	17'633

- Heures facturées et effectuées

2010 : 17'945 heures facturées	2011 : 16'180 heures facturées
2010 : 14'915 heures effectuées	2011 : 15'215 heures effectuées

Suite à l'introduction de la facturation des prestations à 5 min. au lieu de 15 min. au 1<sup>er</sup> janvier 2011, il en résulte, malgré l'augmentation de 300 heures (+2 %) sur le terrain, une diminution des heures facturées de 1'765 heures (-10 %).

Au niveau des recettes, la différence se fait moins ressentir car les tarifs ont augmenté :

	<u>Tarifs 2010</u>	<u>Tarifs 2011</u>
Evaluation et conseils	Fr. 67.00/h	Fr. 79.80/h
Soins infirmiers	Fr. 67.00/h	Fr. 65.40/h
Soins de base simples	Fr. 36.00/h	Fr. 54.60/h
Soins de base complexes	Fr. 50.00/h	Fr. 54.60/h

**Les dépenses et les recettes s'élèvent à Fr. 3'126'846.55**

Les dépenses se composent de la façon suivante :

77 % salaires	(23,60 EPT contre 22.10 EPT en 2010)
13 % prestations sociales	
4 % charges véhicules et transports	
6 % autres charges	

Les recettes se composent de la façon suivante :

38 % facturation
16 % subvention cantonale
10 % remboursement des indemnités forfaitaires
36 % subventions communales

L'augmentation des recettes dans *autres domaines spécialisés* est due au très bon fonctionnement des cours de puériculture mis en place.

M. le Préfet remercie Mme Dumas pour cette présentation.

## 6. Présentation des comptes ASF

Présentation faite par M. Pauli, Président du Comité. Quelques remarques sur certains chapitres qui ont suscité des questions de la part du Comité, à savoir :

- Salaires :** augmentation de plus de Fr. 56'000.- par rapport au budget due à l'utilisation du maximum des EPT, ce qui n'était pas le cas l'année précédente.
- Culture, loisirs, sport :** différence de Fr. 1'393.80 justifiée par l'organisation d'un souper annuel et aux frais d'intendance liés aux rencontres des Commissions suite à la création de l'ARSAF.
- Loyers bâtiments :** différence de Fr. 16'000.- en lien avec un décompte final de chauffage portant sur la période de juillet 2008 à décembre 2010 ; actuellement, les acomptes sont inférieurs.
- Organe de révision :** différence de Fr. 3'080.- due à la comptabilisation des frais de l'organe de révision sur l'année révisée et plus à réception de la facture qui parvenait l'année suivante. Pour 2011, les factures de 2010 et 2011 ont donc été comptabilisées.

Quelques détails quant au compte *Pertes sur créances* de Fr. 77'079.54 :

Période 2004-2009	Fr. 23'179.38 de pertes
Période 2010	Fr. 45'890.47 "
Période 2011	Fr. 8'009.69 "

Ces pertes sont réparties comme suit :

47 ADB représentant (51.46 %)	Fr. 39'660.49
Pas de procédure, car à l'étranger, 16 cas (10.85 %)	Fr. 8'362.05
Adresses introuvables, 19 cas (16.23 %)	Fr. 12'510.44
Décès et faillites, 26 cas (21.11 %)	Fr. 16'275.00
Différence de tarif, 23 cas (0.35 %)	Fr. 271.56

Total des charges de	Fr. 3'201'970.90
Total des produits de	<u>Fr. 3'284'349.86</u>
Bénéfice de l'exercice	<u>Fr. 82'378.96</u>

Redistribution de l'excédent 2011, soit Fr. 80'000.- ; soit une part au bénéfice pour le District de la Veveyse de Fr. 15'436.70.

## 7. Présentation du bilan consolidé RSV

Mme Dumas nous présente en son entier le bilan consolidé au 31.12.2011. Les 3 branches (Association, Aide et soins et Ambulances) totalisent un montant de Fr. 1'394'339.22.

Le montant de Fr. 182'243.59 dans *Actifs transitoires* résulte des subventions cantonales qui sont rentrées en janvier 2012 ; ce chiffre correspond au solde 2010 et au dernier acompte 2011.

M. Le Préfet remercie Mme Dumas pour ces explications et passe la parole à M. Pauli.

## **8. Rapport de la fiduciaire Hervest, vérificatrice des comptes RSV**

M. Pauli nous donne lecture du rapport de la Fiduciaire Hervest signé Par Messieurs Bonvin et Pralong.

## **9. Approbation des comptes RSV**

Les rapports de gestion du RSV (Association, Aide et soins et Ambulances) sont approuvés à l'unanimité par les délégués.

M. le Préfet remercie les délégués pour la confiance témoignée envers le Comité et également envers toutes les personnes au front. Le travail humain est remarquable et un grand coup de chapeau à toutes ces dames qui accomplissent ce travail. Comme vous avez pu le constater, les actes ont doublé en 5 ans.

Remerciements également à Mme la Directrice, au Comité du RSV ainsi qu'à tous les employées de ce réseau représentées ce soir par Mmes de Vargas, Emonet, Guillaume et Dumas. Elles voudront bien transmettre également ses remerciements à toutes leurs collègues.

Des félicitations vont également à Mme Dumas pour l'établissement de ce rapport qui est très concis et complet.

## **10. Adoption des nouveaux statuts du RSV**

Suite à la transmission par M. le Préfet de la proposition de modifications de nos statuts auprès du Service des Communes, seul l'article relatif à la clé de répartition financière peut être modifié et accepté par l'A.G. Elle sera également adoptée lors des prochaines assemblées communales.

Une révision totale des statuts doit impérativement prendre en compte la transparence et ne peut plus se contenter de renvoyer à la législation en vigueur et doit se conformer au droit supérieur.

La nouvelle péréquation financière cantonale induit, au niveau cantonal, la suppression de l'un des trois critères des anciennes clés, celui précisément qui prenait en compte l'indice pondéré de la capacité financière. Ce qui signifie concrètement que l'article ci-après, relatif à la répartition des charges se

réfère à la Convention dont les Conseils communaux se sont dotés et qui va, elle aussi, être adaptée.

## Art. 23 Répartition des charges

### 1) La répartition des charges

- Frais annuels d'investissements
- Frais annuels d'exploitation
- Charges financières de fonctionnement (intérêts et amortissements)
- Charges d'exploitation
- Charges communes

entre les communes membres est calculée selon la clé veveysanne, soit :

- Pour 40 % en fonction de la population légale
- Pour 60 % en fonction du rendement de l'impôt cantonal total (impôt sur les personnes physiques, impôt sur les personnes morales et impôt à la source).

2) Les données prises en compte sont les statistiques cantonales connues les plus récentes.

3) Les charges financières des EMS sont réparties selon la clé veveysanne, après déduction de l'éventuelle participation préalable de la commune-siège.

La Convention dont les communes vont se doter affiche, en plus, la présente déclaration d'intention :

- Si plus de la moitié des communes en fait la demande, le groupe de travail constitué d'un membre de chaque commune (deux pour le chef-lieu) fera une proposition de répartition différente.
- A défaut de consensus, une proposition de modification de la clé pourrait être décidée. Il est toutefois rappelé que toute modification d'une clé de répartition doit, pour être valable, passer par une modification des statuts.

M. le Préfet propose aux délégués d'accepter cette nouvelle clé de répartition et de modifier ainsi seul l'art. 23 des statuts du RSV.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## 11. Divers

- Les remous autour de l'HFR (maternité, site de Châtel-St-Denis) ont généré beaucoup d'échange de courriers. M. le Préfet nous fait part de 2 réactions :
- Les syndicats, de par l'ASCom, ont pris position et une demande de clarification va être adressée auprès de la Direction de la Santé et des Affaires Sociales.
- Les Préfets du Sud du Canton (Glâne-Gruyère-Veveyse) ont demandé un entretien auprès de la Commission sanitaire du Conseil d'Etat.

Il pourrait ne rester qu'un seul centre de soins aigus pour le Canton de Fribourg d'ici une dizaine d'années; nous pourrions perdre du coup les structures de notre région et il serait très regrettable d'en arriver là.

- Question de M. Besse, CC Attalens : dans le rapport des ambulances figure la commande et la livraison d'une nouvelle ambulance pour 2012. Concrètement, comment se passe une telle commande ; un cahier des charges est-il établi et avalisé et qui détermine la meilleure offre ? D'autre part, est-ce que la Veveyse est représentée pour ce genre d'achat ?

M. Pauli n'est pas à même de donner une réponse précise en ce qui concerne le cahier des charges car le Comité du RSV n'en a pas connaissance. Mme Bourqui, membre du Comité des Ambulances, pourra répondre à cette question et M. Pauli en fera part aux Délégués, dès son retour.

M. le Préfet réitère tous ses remerciements à Mme la Directrice pour tout ce qui est mis en œuvre, ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices du RSV, au Comité, aux responsables au sein des communes et aux représentantes de la presse.

Il clôt l'assemblée et remercie la Commune de Granges pour le verre de l'amitié qu'elle nous invite à partager.

Granges, le 10 mai 2012



La Secrétaire : Marie-Claude Villard



Le Président : Michel Chevalley